



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 décembre 2000**

**Opération de protection des ressources en eau 'entre Lambon et  
Guirande' Convention entre la Ville de Niort et la Chambre  
d'Agriculture des Deux-Sèvres**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 décembre 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'opération "Entre Lambon et Guirande" conduite par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, et mise en oeuvre depuis 1997 concerne le bassin versant du Lambon et celui de la Guirande. Les forts prélèvement en eau potable et une bonne connaissance des milieux ont été à l'origine de ce choix.

Elle a pour but de sensibiliser les agriculteurs :

- . dans leurs démarches par rapports
  - aux engrais chimiques et organiques
  - aux produits phytosanitaires
- . dans leurs choix, méthodes et moments d'application à la parcelle

afin d'apporter à l'agriculture et à l'environnement sécurité et économie.

L'opération vise à limiter les risques de pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et les pesticides sans affecter le revenu des agriculteurs.

Cette action est cofinancée par le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les syndicats d'eau des communes concernées.

Afin de poursuivre cette opération en 2000 et notamment sur le territoire communal de Niort, il est demandé à la Ville de Niort de s'engager à participer au programme 2000 (en annexe) et à verser à la chambre d'Agriculture une redevance d'un montant de 21.528 F TTC.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention.
- A verser la redevance pour 2000.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD